

Données géographiques

Applications

Mobilités

Chartes



## LA LETTRE AUX ASSOCIATIONS D'USAGERS

### Édito

Le STIF fournit depuis de longues années des données à ses partenaires ou à des demandeurs externes. À partir de 2009, nous avons pu conventionner avec des partenaires privés, fournisseurs de services, pour qu'ils réutilisent des éléments techniques plus « intelligents », comme le moteur de recherche d'itinéraires.

Le STIF faisait donc, en quelque sorte, de l'Open Data, mais n'avait pas mis en place de plateforme technique particulière sur ce domaine.

Les initiatives de l'État (Etab) ou des opérateurs de transport (RATP et SNCF), les réflexions menées au niveau national sur l'ouverture des données transport (comité Jutand) et plus récemment les dispositions de la loi Macron ont permis la mise en place d'un cadrage des pratiques et une première clarification des rôles.

C'est dans ce cadre que le STIF a ouvert sa plateforme Open Data fin 2015. Elle permet à tous de consulter, s'approprier et consulter des données sur le système de transport francilien de manière simple et accessible.

Cette simplicité n'est qu'apparente. La mise en place de l'Open Data a nécessité un travail significatif pour mettre à plat, documenter et rendre compréhensibles des concepts, données et documents qui n'avaient pas nécessairement été conçus dans ce sens. De même, les chaînes de production des données ont été adaptées pour permettre des mises à jour régulières, y compris pour des données jamais publiées jusqu'alors (validations télébilletiques par exemple).

Aujourd'hui l'Open Data du STIF a trouvé son audience avec des téléchargements de données sur le plan mondial (Australie, États-Unis, Royaume-Uni...), des usages par tous les fournisseurs d'applications transport connus (Moovit, Citymapper, Transit App...) et les premières réutilisations innovantes (représentation dynamique offre et demande).

L'énergie mise dans ce projet et dans la qualité des données qui sont proposées aux réutilisateurs n'a au final qu'un seul objectif : être au service des voyageurs.



Olivier VACHERET  
Responsable de la division Informations Numériques Transports

### À LA UNE

## La démarche d'Open Data du STIF

Depuis le 2 novembre 2015, le STIF a ouvert son portail [opendata.stif.info](http://opendata.stif.info) qui regroupe les **données du STIF, de tous les opérateurs des transports en commun de la région Île-de-France** (75 entreprises), ainsi que des **informations de mobilité** telles que le vélo en libre service, l'autopartage ou le covoiturage.

### ■ Le contexte et le cadre juridique

Le dispositif d'accès aux données du Système d'Information Multimodale (SIM) du STIF, défini dans le cadre du Schéma Directeur de l'Information Voyageurs, a été acté par le Conseil du STIF du 9 décembre 2009.

Ce dispositif a permis dès lors de mettre des données à la disposition de plus d'une centaine de demandeurs, principalement des collectivités et des bureaux d'études. Il a permis aussi de donner accès à des services dynamiques issus du moteur de recherche d'itinéraires du STIF à une dizaine de partenaires (Mappy, Pages Jaunes, GéoVélo, voyages-sncf.com, Mobil'Esbonne, ADP, Citymapper ou Nokia Here). Ce dispositif permettait donc à la fois un accès gratuit pour certaines données et un accès dynamique payant pour d'autres types de données dynamiques.

**Le STIF a souhaité réinventer ce dispositif de diffusion, jugé complexe par ses utilisateurs<sup>1</sup>, en l'inscrivant dans la démarche générale d'ouverture des données (Open Data) et ainsi faciliter l'accès aux données de transport.** La démarche a été accélérée par la volonté des Administrateurs du STIF, en particulier les représentants de la Ville de Paris, qui ont présenté un vœu au Conseil d'administration

du 1<sup>er</sup> octobre 2014 visant à étendre le champ de données diffusées par les transporteurs et à définir un plan d'actions d'ouverture progressive par le STIF des données disponibles.

La démarche d'Open Data, notamment pour l'ouverture des données de transport, s'inscrit dans **un cadre législatif en évolution** :

- La **loi CADA du 17 juillet 1978** offrait la possibilité aux citoyens de demander l'accès aux documents administratifs. Elle fut modifiée et complétée d'un chapitre sur la réutilisation des informations (soit la possibilité d'utiliser une information à d'autres fins que son objet initial) dans le cadre du décret du 30 décembre 2005.
- La **loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron)** prévoit « l'accès aux données nécessaires à l'information du voyageur », complétant ainsi le code des transports avec un nouvel article selon lequel les données nécessaires à l'information du voyageur « sont diffusées librement, immédiatement et gratuitement en vue d'informer les usagers et de fournir le meilleur service, notamment en permettant l'organisation

1. Les demandeurs devaient adresser une demande au STIF, la signature d'une convention étant également obligatoire dans ce cadre. Certains services étaient payants, même pour les usages limités.

## Principales évolutions législatives sur l'ouverture des données

|  |   |  |   |   |   |  |  |
|--|---|--|---|---|---|--|--|
| <b>1978</b><br>La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (dite loi CADA) fonde le principe de la liberté d'accès aux documents administratifs. | <b>1998</b><br>39 États signent la Convention d'Aarhus, qui vise notamment à améliorer l'information environnementale délivrée par les autorités publiques. | <b>2002</b><br>La France ratifie la Convention d'Aarhus : elle est déclinée dans la Charte de l'Environnement, adossée à la Constitution (ouverture du portail <a href="http://toutsurlenvironnement.fr">toutsurlenvironnement.fr</a> ). | <b>2003</b><br>Les principes de la Convention d'Aarhus sont déclinés dans la directive européenne 2003/4/CE, tandis que la directive européenne 2003/98/CE pose les bases d'une réutilisation libre des informations publiques. | <b>2005</b><br>La directive européenne 2003/98/CE est transposée dans le droit français par l'ordonnance du 6 juin 2005 et le décret du 30 décembre 2005 qui modifient la loi CADA de 1978. | <b>2007</b><br>La directive européenne 2007/2/CE, dite « Inspire », vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement. | <b>2010</b><br>La directive européenne 2007/2/CE est transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010. | <b>2011</b><br>Création de la mission Etalab (mise en place d'un portail unique interministériel des données publiques). |
|--|---|--|---|---|---|--|--|

optimale des services de mobilité et des modes de transport. Dans ce but, elles sont diffusées par voie électronique, au public et aux autres exploitants, dans un format ouvert destiné à permettre leur réutilisation libre, immédiate et gratuite ».

- Le **projet de loi pour une République numérique** prévoit notamment d'élargir l'accès par internet aux documents administratifs : « Cette avancée aura pour conséquence de limiter la communication sur demande des documents administratifs, qui seront rendus librement accessibles par internet. »

**Dans le cadre de la réflexion engagée par le STIF sur le processus d'Open Data, ce dernier a participé aux travaux du Comité national sur l'ouverture des données de transport présidé par Francis JUTAND, Directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom, dont le rapport a été publié en mars 2015. Les débats ont permis l'élaboration de recommandations, notamment sur les licences applicables et les conditions générales d'utilisation des accès aux informations dynamiques.**

Au cours de l'année 2015, le STIF a, par ailleurs, initié avec les opérateurs de transport (Optile, RATP, SNCF) un cycle de réunions régulières pour garantir la cohérence

des dispositifs de diffusion sur le territoire de l'Île-de-France. Les premiers échanges ont permis d'identifier des lots de données transport pouvant être ouverts, de préciser les principes de coexistence des plateformes Open Data et de définir les licences applicables selon les données concernées (licences libres Etalab ou ODbL).

**Pour poursuivre et élargir cette dynamique, un comité de suivi « Open Data », sous pilotage du STIF, réunira plus largement dès 2016 opérateurs et acteurs de la mobilité, et notamment ceux des autres modes et services de transport (Autolib', Vélib', etc.) ainsi que les représentants des collectivités territoriales représentées au Conseil du STIF.**

Ce comité de suivi aura pour objectifs :

- d'échanger sur l'ensemble des points constitutifs de la démarche Open Data qui nécessite de la coordination (données communes, événements...);
- de proposer de nouvelles données transport/mobilité à ouvrir ;
- pour chaque jeu de données transport ouvert, de définir le format technique, le type d'accès (données brutes ou web services), la plateforme de téléchargement (opérateur, STIF, autre acteur),

la qualité attendue, la licence d'utilisation associée ;

- de suivre les réutilisations et le bilan des usages des données mises à disposition ;
- de définir les critères d'un label régional pour les réutilisations déclarées et d'en assurer le suivi : ce label distinguerait les réutilisations de qualité, « loyales » et conformes aux politiques publiques en matière de mobilité sur le territoire de l'Île-de-France ;
- de proposer des évolutions du dispositif Open Data en fonction des retours d'expériences et bilans qui pourront être établis par le comité.

Le STIF a en effet proposé d'ici la fin de l'année 2016 de **valoriser les meilleures initiatives** liées à la réutilisation des données et services de mobilité du STIF, **par l'attribution de labels**. Cette démarche permettra d'identifier les réutilisations des données considérées comme pertinentes (par leur qualité, leur originalité...) et « loyales » (soit sans déformation de l'information au profit d'un opérateur, d'un mode de transport plus polluant ou qui détournerait le voyageur de ses obligations – repérage de contrôleurs). Cette mise en place sera co-constructive avec les partenaires, en particulier les opérateurs de transport.

## ■ Les données mises à disposition par le STIF

Le portail Open Data du STIF, mis en ligne le 2 novembre 2015, distingue les données « statiques » et dynamiques (qui doivent être rafraîchies fréquemment) :

- Les **données statiques** décrivant le réseau de transport, l'offre et la demande, sont accessibles sous forme de « fichiers bruts » en téléchargement sur le site Open Data du STIF. Ces données renvoient aussi à la structure du réseau

de transport (référentiels des lignes et des arrêts), aux horaires, aux gares routières, aux Parcs Relais, aux espaces Véligo, à la description et au tarif des titres de transport, aux données de validations télébilletiques, aux disponibilités en temps réel des stations de vélo en libre service et des stations et espaces Autolib' de la métropole parisienne, etc. Elles sont réutilisables gratuitement.

- Les **données dynamiques** couvrent notamment les informations temps réel, ainsi que des services à plus forte valeur ajoutée tels que les services de recherche d'itinéraires. Dans le cadre de l'ouverture de ces données dynamiques, le STIF devient ainsi fournisseur de services à des tiers, ce qui nécessite la mise en place d'une infrastructure technique dédiée (hébergement de serveurs, licences, etc.). En conséquence, le STIF distingue :

**2013**

La directive européenne 2013/37/EU modifie celle de 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public.

**2014**

Comité national pour l'ouverture des données transport mandaté par le Premier Ministre.

**2015**

Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron I).

**2016**

Projet de loi pour une République numérique.



- **Un premier dispositif d'accès libre et gratuit aux informations, mais plafonné en nombre de requêtes potentielles par jour.**

- **Un second dispositif payant au-delà du plafond fixé**, qui permet d'assigner des ressources techniques dédiées aux acteurs qui seraient de « gros » consommateurs de données. Cela garantit un niveau de qualité adapté aux besoins de ces acteurs (temps de réponse, disponibilité, tenue à la charge, support aux réutilisateurs).

L'accès à ces données se matérialise par l'acceptation d'une licence, accompagnée de conditions générales d'utilisation de service.

À noter que **la mise en ligne des données est progressive** : l'ouverture des données temps réel (prochains passages et informations de perturbation trafic) sera effective à partir du dernier trimestre de l'année 2016. À cette échéance, le périmètre des données disponibles sera complété au

fur et à mesure de la capacité des opérateurs à les produire puis à les partager avec le STIF.

Au-delà de ce que chaque transporteur expose en Open Data concernant ses données, le STIF diffuse des données complètes sur le territoire de l'Île-de-France, intégrant ainsi l'ensemble des 75 opérateurs ; c'est par exemple le cas sur l'offre de transport ou les données de validation.

**En ouvrant ses données, le STIF souhaite ainsi valoriser davantage les données de mobilité afin de favoriser des réutilisations qui amélioreront l'information et sa cohérence, l'attractivité et l'usage des réseaux de transport. Cette ouverture concourt à favoriser l'innovation par la mise à disposition de données de qualité et dont l'accès est facilité. Le STIF, en partenariat avec les opérateurs de transport, s'engage à ouvrir des jeux de données de qualité sur le territoire d'Île-de-France, mises à jour régulièrement.**

Cette démarche permet donc à tous (citoyens, journalistes, chercheurs, entrepreneurs, développeurs, etc.) d'**accéder à des données de mobilité unifiées pour l'ensemble du territoire francilien**, le STIF travaillant de concert avec les acteurs (Optile, RATP, SNCF, Ville de Paris, etc.) pour garantir la cohérence du dispositif régional.

**Les différentes licences mises en place pour l'accès aux données**

Auparavant, chaque opérateur de transport disposait de sa propre licence d'accès à ses données. Dans le cadre de la démarche Open Data du STIF, trois types de licence ont été accés par le STIF suite aux recommandations du Comité national sur l'ouverture des données transport :

- La **licence libre** ou dite « **Etalab** » (du nom de la mission Etalab placée sous l'autorité du Premier Ministre) porte sur les données statiques dont la réutilisation ne pose aucune question de positionnement concurrentiel pour les opérateurs (structures du réseau, données géographiques...). Cette licence facilite et encourage la réutilisation gratuite des informations mises à disposition.
- La **licence ODbL** concerne toutes les autres données plus stratégiques (données statiques ou issues de services dynamiques), dont les données en temps réel. À la différence de la licence Etalab, il y a l'obligation d'une clause de partage à l'identique des données afin de prévenir toute appropriation des enrichissements apportés aux données initiales.
- La **licence « Creative Commons »** régit les conditions d'utilisation et de distribution des documents spécifiques couvertes par le droit d'auteur, comme les plans et les cartes du réseau.

33 jeux

**Données en ligne depuis novembre 2015**

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Référentiel des arrêts   | Référentiel de lignes (lieux d'arrêt)                                  | Horaires prévus (GTFS)   | Donnée RATP : trafic annuel entrant par station (2014) sur le réseau RATP                 |
| Données géographiques (détail des Parcs Relais et Véligo, des gares routières, des lignes de transport, des gares et stations en projet) | Liste des lignes accessibles UFR                                       | Validations télébilletiques (profils horaires et nombre de validations par jour) | Donnée SNCF : comptage sur les trains Transilien du nombre de voyageurs montant par gare  |
| Description et tarifs des titres de transport  | Autres données de référence (liste des transporteurs en Île-de-France) | Plan Région (en 3 formats)   | Données Vélib' (disponibilité en temps réel) et Autolib' (détail des stations et espaces) |

**Données et services prévus courant 2016**

|   |  |                                |   |
|---|--|--------------------------------|---|
| Indicateurs simplifiés d'offre par ligne et arrêt | Service d'itinéraires incluant le prix d'un trajet (API) | Autres services liés à l'offre | Services temps réel (prochains passages)  |
|   | Service d'isochrones (API)                               |                                | Autres services liés à l'information en temps réel (message d'information trafic, disponibilité des voitures Autolib'...) |

## Du nouveau sur les réseaux de transport



### Inauguration de la gare routière de Torcy

Le réaménagement de la gare routière de Torcy s'est traduit par la création de 19 postes à quai (contre 16 précédemment) et d'un local dédié aux chauffeurs de bus dans le cadre du réaménagement du local mutualisé intégré au bâtiment voyageurs de la RATP. Cette opération, d'un coût de 3 574 000 € HT, est financée par le STIF à hauteur de 75 %, soit 2 210 000 € HT.



### Événement autour de la mise en place du système de priorité aux feux pour les bus sur la route de Corbeil (RD117)

Le dispositif de priorité aux feux doit permettre une amélioration de la vitesse commerciale de près de 10 % pour les 6 lignes qui empruntent la RD117. Cette opération représente un montant total de 363 000 €, subventionné à 75 % par le STIF, soit 273 000 €.



### Événement bus COP 21 avec la présentation de 12 modèles de bus propres

À cette occasion, le Bluebus, bus électrique fabriqué par le groupe Bolloré, a été dévoilé en avant-première. Il sera déployé en expérimentation sur la ligne 341, qui relie la Porte de Clignancourt à la place Charles de Gaulle Étoile via Clichy, dès le printemps 2016. Cette expérimentation, d'un coût de 10 M€, est financée à 50 % par le STIF.



### Ouverture du nouveau bâtiment voyageurs de la gare de Nanterre Université

La nouvelle gare de Nanterre Université remplace ainsi l'ancienne gare construite, provisoirement, en 1972. Ce nouveau pôle multimodal s'inscrit au cœur d'un vaste projet urbain, à la jonction des ZAC Seine Arche et des Provinces Françaises, et constitue le point d'ancrage des quartiers alentour et de l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense. La réalisation de la gare a été co-financée à hauteur de 120 M€ par la Région Île-de-France (35,10 %), l'EPADESA (27,03 %), l'État (17,51 %), le Conseil départemental des Hauts-de-Seine (12,30 %), la RATP (7,84 %) et la SNCF (0,22 %).



### Inauguration de la consigne à vélos sécurisée « Véligo » de la gare de Brétigny-sur-Orge (ligne C)

La consigne comprend 40 places et se situe sur le parvis de la gare. La gestion de cet espace est assurée par SNCF Transilien, qui l'a déléguée à Kisio Service, filiale du Groupe SNCF. Son coût, d'un montant de 107 000 €, est financé à 75 % par le STIF et à 25 % par la SNCF.



### Lancement de l'opération « Train du cinéma »

Dans le cadre de l'anniversaire des 120 ans du cinéma de Gaumont, un partenariat inédit a été lancé entre SNCF Transilien et Gaumont, avec le soutien du STIF, pour une

durée de deux ans. Le financement est assuré à 100 % par Gaumont. Deux rames à deux niveaux (Z2N) de la ligne D ont été pelliculées aux couleurs du cinéma, décorées par des photographies de stars et des affiches de cinéma.



© Maxime Huriez



### Inauguration de la gare Rosa Parks (ligne E) en présence du Premier Ministre

Cette nouvelle gare de la ligne E est en service depuis le 13 décembre 2015. Le projet représente un coût global de 130 M€, financé à hauteur de 51,2 % par la Région Île-de-France, 25,7 % par la Ville de Paris, 22,7 % par l'État et 0,4 % par SNCF Réseau. À noter que dans le cadre de l'ouverture de la gare, des développements d'offre sur la ligne E ont été mis en service pour un montant de 8 M€ financé par le STIF.



© Valentine Pedousat / SNCF



### Inauguration du renforcement de la ligne Express 67 Houdan – Saint-Quentin-en-Yvelines

Le renforcement de la ligne Express 67, qui représente un coût de 564 000 € financé par le STIF, est effectif depuis le 4 janvier 2016. Ce renfort d'offre s'inscrit dans un projet plus global de restructuration du réseau bus interurbain de Rambouillet et du Pays Houdanais, pour un coût global de 2,2 M€ HT financé à 100 % par le STIF. Les 4 autres lignes concernées par ce projet seront mises en service d'ici le mois d'août prochain.



© Jean-François Mauboussin / RATP

## Le Conseil d'installation du STIF du 20 janvier 2016

**Suite aux élections régionales**, le nouveau Conseil régional d'Île-de-France, présidé par Valérie PÉCRESSE, qui s'est réuni pour la première fois le 18 décembre 2015, a désigné les **15 nouveaux administrateurs** appelés à siéger parmi les 29 membres du Conseil d'administration du STIF.

Le 20 janvier 2016, s'est tenue la séance inaugurale du Conseil du STIF suite aux élections régionales de décembre 2015. La nouvelle Présidente de la Région, Valérie PÉCRESSE, y a siégé pour la première fois en tant que Présidente du STIF.

Cette séance a, par ailleurs, été l'occasion d'élire les vice-présidents du STIF :

- **Stéphane BEAUDET**  
pour la Région Île-de-France
- **Christophe NAJDOVSKI** pour Paris
- **Jean-Didier BERGER**  
pour la petite couronne
- **Jean-Jacques BARBAUX**  
pour la grande couronne

Les membres et présidents des commissions techniques du STIF ont également été désignés :

- **François DUROVRA**  
préside la Commission Offre de transport ;
- **Bernard GAUDUCHEAU**  
préside la Commission Investissements et suivi du contrat de projet ;
- **Yasmine CAMARA**  
préside la Commission économique et tarifaire ;
- **Marianne DURANTON**  
a présidé la Commission Qualité de service jusqu'au 17 février 2016 ;
- **Pierre GARZON**  
a présidé la Commission Démocratisation jusqu'au 17 février 2016.



© STIF

## Le Conseil d'administration du STIF du 17 février 2016

Le nouveau Conseil du STIF **s'est réuni pour la première fois le 17 février 2016** et a adopté les mesures suivantes.

### • Débat d'orientation budgétaire

Le débat a permis de présenter les perspectives pluriannuelles budgétaires du STIF sur la période 2016-2020. Les programmes proposés par le STIF dans ce cadre représentent des investissements de 4,8 Mds€, auxquels s'ajouteront les futures décisions du Conseil, notamment sur le plan bus et le matériel roulant. Par ailleurs, les élus du Conseil ont été informés des premiers éléments sur le coût de la mise en place du forfait Navigo « Toutes zones ». Sur la base des quatre derniers mois de 2015, l'estimation de la perte de recettes en 2016, qui était de l'ordre de 500 M€, est globalement en ligne avec les prévisions.

### • Suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière

Le Conseil du STIF a décidé de réduire la portée de la Tarification Solidarité Transport en excluant les étrangers en situation irrégulière, qui sont aussi bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME), des publics éligibles à cette tarification. Cette mesure prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2016 avec une sortie progressive du dispositif pour les près de 120 000 bénéficiaires actuels (non renouvellement).

### • Audition de la RATP sur l'incident de la ligne 1 du métro

La Présidente a demandé à la RATP de venir expliquer au Conseil l'incident intervenu sur la ligne 1 le 22 janvier suite à une panne du système automatique. Lors de cette audition, la RATP s'est engagée à résoudre le dysfonctionnement exceptionnel qu'elle a constaté au niveau d'un élément du système automatique pour qu'une telle panne ne se reproduise plus. Par ailleurs, elle s'est engagée à améliorer les procédures mises en œuvre en cas de panne, pour permettre une évacuation plus rapide des usagers.



© Mathias Schmitt / STIF

### • Tram 10 Antony – Clamart

À l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue du 5 octobre au 6 novembre 2015, la commission d'en-

quête a émis un avis favorable au projet. Les maîtres d'ouvrage, le STIF et le Département répondent à l'avis de la commission dans un document officiel, la Déclaration de projet, qui formalise leurs engagements suite aux conclusions de l'enquête publique. Le Conseil du STIF a ainsi approuvé la Déclaration de projet du Tram 10, confirmant son intérêt général. La Déclaration de projet sera prochainement soumise à l'approbation du Département des Hauts-de-Seine, ce qui permettra au préfet des Hauts-de-Seine de se prononcer sur l'utilité publique du projet, étape indispensable pour la poursuite des études et le démarrage des travaux.

### • Fusion de deux commissions techniques

La Présidente a souhaité modifier le règlement intérieur pour rendre plus efficace le fonctionnement du Conseil d'administration du STIF, avec notamment **la fusion entre la Commission de la qualité de service et la Commission de la démocratisation pour former une Commission de la qualité de service, de l'accessibilité et des relations avec les usagers, présidée par Pierre GARZON.**

# Le Conseil du STIF



**Stéphane BEAUDET**

(LR)

- Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France en charge des transports
- Maire de Courcouronnes
- Président de l'AMIF



**Isabelle BERESSI**

(PS)

- Conseillère régionale d'Île-de-France
- Conseillère municipale de Sarcelles
- Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France



**Bernard GAUDUCHEAU**

(UDI)

- Conseiller régional d'Île-de-France
- Président de la Commission Transport au Conseil régional d'Île-de-France
- Président du Comité stratégique de la SGP
- Maire de Vanves
- Conseiller MGP (T3)



**Audrey GUIBERT**

(FN)

- Conseillère régionale d'Île-de-France
- Conseillère municipale de Savigny-sur-Orge



**Brigitte KUSTER**

(LR)

- Conseillère régionale d'Île-de-France
- Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris



**Thierry MEIGNEN**

(LR)

- Conseiller régional délégué spécial au déménagement du siège
- Maire du Blanc-Mesnil
- Conseiller MGP (T7)

MAIRIE DE PARIS



**Julien BARGETON**

(PS)

- Adjoint au Maire de Paris, chargé des finances, du suivi des sociétés d'économie mixte, des marchés publics, des concessions et de la politique des achats
- Conseiller du 20<sup>e</sup> arrondissement
- Conseiller MGP (T1)



**Jacques BAUDRIER**

(FDG/PC)

- Conseiller de Paris délégué, chargé de l'architecture et des grands projets de renouvellement urbain
- Conseiller du 20<sup>e</sup> arrondissement
- Conseiller MGP (T1)

## Départements



**Jean-Jacques BARBAUX**

(LR)

- Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Conseiller municipal de Neufmoutiers-en-Brie
- Président de la Communauté de communes du Val Bréon
- Président du Syndicat mixte à vocation multiple (Smavom) de Tournan-en-Brie



**Pierre BÉDIER**

(LR)

- Président du Conseil départemental des Yvelines
- Conseiller municipal de Mantes-la-Jolie



Yvelines  
Le Département



**Pierre GARZON**

(FDG/PC)

- Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne chargé des transports, des déplacements, des circulations et des infrastructures routières



## EPCI et CCI Île-de-France



**Yves ALBARELLO**

(LR)

- Président du Syndicat de la Basse Beuvronne
- Député de Seine-et-Marne
- Maire de Claye-Souilly

Epci



**Jean-Paul VERMÈS**

- Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



**Claude BODIN**  
(LR)

- Conseiller régional d'Île-de-France
- Adjoint au Maire de Franconville



**Yasmine CAMARA**  
(LR)

- Conseillère régionale d'Île-de-France
- Adjointe au Maire de Saint-Maur-des-Fossés



**Marianne DURANTON**  
(UDI)

- Conseillère régionale d'Île-de-France
- Conseillère municipale de Morsang-sur-Orge



**Fabien GUILLAUD-BATAILLE**  
(FDG/PC)

- Conseiller régional d'Île-de-France
- Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre



**François KALFON**  
(PS)

- Conseiller régional d'Île-de-France
- Conseiller municipal de Melun



**Jonathan KIENZLEN**  
(PS)

- Conseiller régional d'Île-de-France



**Valérie PÉCRESE**  
(LR)

- Présidente du Conseil du STIF
- Présidente du Conseil régional d'Île-de-France



**Pierre SERNE**  
(EELV)

- Conseiller régional d'Île-de-France
- Conseiller municipal de Vincennes



**Membre du Conseil**  
en attente  
de désignation



**Julie BOILLOT**  
(LR)

- Conseillère de Paris
- Conseillère du 16<sup>e</sup> arrondissement en charge des transports
- Conseillère MGP (T1)



**Jean-Louis MISSIKA**  
(PS)

- Adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
- Conseiller du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Conseiller MGP (T1)



**Christophe NAJDOVSKI**  
(EELV)

- Adjoint au Maire de Paris, chargé des déplacements, des transports et de l'espace public
- Conseiller du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Conseiller MGP (T1)



**François DUROVRAY**  
(LR)

- Président du Conseil départemental de l'Essonne
- Adjoint au Maire de Montgeron
- Conseiller communautaire du Val d'Yerres - Val de Seine



**Jean-Didier BERGER**  
(LR)

- Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine chargé de la voirie et des voies navigables
- Maire de Clamart
- Président du T2 de la MGP



**Corinne VALLS**  
(PS)

- Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis chargée des mobilités et du développement du territoire
- Maire de Romainville
- Conseillère MGP (T8)



**Yannick BOEDEC**  
(LR)

- Conseiller départemental du Val d'Oise, délégué aux transports et infrastructures
- Maire de Cormeilles-en-Parisis
- Président de la Communauté d'agglomération du Val Parisis



CPTP



**Monique BOURDIER**

Représentante avec voix consultative

- Maire de Bouleurs
- Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays Créçois
- Secrétaire du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

### Présidé par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil du STIF est composé de 29 membres comprenant :

- 15 représentants élus parmi ses membres par le Conseil régional d'Île-de-France,
- 5 représentants élus parmi ses membres par le Conseil de Paris,
- 7 représentants, soit un représentant par département, élus parmi leurs membres respectivement par les Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines, du Val d'Oise et de Seine-et-Marne,
- 1 représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France,
- 1 représentant des Présidents des Établissements Publics de coopération intercommunale.
- Le Comité des Partenaires du Transport Public (CPTP) désigne également 1 représentant avec voix consultative.

# L'agenda des concertations et enquêtes publiques

## Concertation complémentaire sur le projet de Tangentielle Ouest phase 2

Suite à l'adoption par le Conseil du STIF du 7 octobre 2015 du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales complémentaire, **le projet Tangentielle Ouest phase 2 est soumis à une concertation complémentaire, du 7 mars au 8 avril 2016.**

Suite aux conclusions de l'enquête publique de 2014, les porteurs du projet s'étaient engagés à approfondir les études sur un tracé urbain par Poissy, en vue d'une enquête publique complémentaire, prévue en 2017. Préalablement à cette enquête publique complémentaire, les maîtres d'ouvrage souhaitent revenir vers le public pour informer et échanger sur le

tracé urbain à Poissy, dans le cadre de la concertation complémentaire.

- **Plusieurs supports d'information** (lettre d'information, dépliant, affiche) sont à cette occasion **diffusés sur le territoire.**
- **Des rencontres avec le public** sont par ailleurs prévues afin d'informer et de recueillir les avis des personnes habitant, travaillant ou transitant par le territoire.

Une **réunion publique, organisée le 17 mars à 20h** au stade Armand Peugeot à Poissy, permettra notamment d'échanger avec le public sur ce nouveau mode de transport, et son insertion.



Plus d'informations sur le site [tangentielleouest.fr](http://tangentielleouest.fr)

## Enquête publique sur le projet T Zen 4



© Christophe Recoura / STIF

Le T Zen 4 a pour objectif d'**améliorer les déplacements en transport en commun** entre Viry-Chatillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Évry et Corbeil-Essonnes, en reprenant une partie du tracé de la ligne 402 sur son parcours central.

Sur 14 km, le T Zen, **mode de transport innovant et confortable**, circulera sur une voie dédiée et aura un passage prioritaire aux carrefours à feux, assurant des **temps de parcours plus réguliers et plus fréquents.**

Après la concertation préalable de 2011 et la poursuite des échanges avec le public à l'automne 2015, le projet sera soumis à **enquête publique durant le printemps 2016.** Cette phase réglementaire de consultation du public est menée sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante nommée par le tribunal administratif. À cette occasion, le public pourra **s'informer sur le projet**, son insertion urbaine et ses effets pour le territoire et pourra **s'exprimer** lors des permanences de la commission d'enquête.

Plus d'informations sur le site [tzen4.com](http://tzen4.com)

## Enquête publique sur le projet T Zen 5

Avec 19 stations, le T Zen 5 reliera le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (Bibliothèque François Mitterrand) à Choisy-le-Roi (avenue de Lugo) en une demi-heure. Le T Zen 5 desservira la nouvelle gare des Ardoines, qui accueillera l'interconnexion entre la future ligne 15 du Grand Paris Express et la ligne C. Un itinéraire cyclable continu sera aménagé tout le long du tracé avec des consignes sécurisées Véligo aux terminus et dans certaines stations.

Le **Conseil du STIF d'octobre 2015** a validé à l'unanimité le **dossier d'enquête publique** et le schéma de principe ainsi que la **convention de financement pour les études d'avant-projet** et les premières acquisitions foncières du projet T Zen 5 entre Paris et Choisy-le-Roi. Cette enquête publique est prévue courant 2016.

Une **commission indépendante** sera chargée d'assurer le bon déroulement de

cette enquête, de **recueillir les observations du public**, d'établir un rapport sur la tenue de l'enquête et de formuler un avis sur le projet. Cet avis sera transmis au préfet de Région et au préfet de la Val-de-Marne en vue de la déclaration d'utilité publique du projet.

Plus d'informations sur le site [tzen5.com](http://tzen5.com) et sur la page Facebook T Zen 5.

# Les comités de ligne

Au regard des nombreuses perturbations rencontrées au second semestre de l'année 2015 sur le **groupe 6 de la ligne J** (Paris – Mantes-la-Jolie via la rive droite de la Seine), les élus locaux, les associations d'usagers (AUT Île-de-France, Comité Rive droite de la Seine, Comité des usagers de l'Ouest francilien, les Révoltés de la ligne J), le STIF et la SNCF se sont réunis le **28 novembre 2015** sous la présidence de Mme Ghislaine SENÉE.

Cette réunion a permis aux élus et représentants des associations d'usagers d'exprimer leurs remarques et leurs attentes quant au fonctionnement du groupe 6 de la ligne J. SNCF Transilien et SNCF Réseau ont ensuite fait une présentation de la situation actuelle de la ligne, avec un focus sur les conséquences des aléas chantier de septembre-octobre 2015, ainsi que des perspectives de la ligne à court, moyen et long termes.

Parmi les remarques des associations d'usagers :

- **Le Comité des usagers de la rive droite de la Seine** a rappelé sa demande depuis dix ans de trains semi-directs entre Paris et Mantes et a souligné les efforts qui doivent encore être faits en matière d'information voyageurs en cas de situation perturbée.
- **Le Comité des usagers de l'Ouest francilien** a dénoncé la suppression de trains à répétition sur la ligne et exprime le souhait de la constitution d'instances de concertation « plus proches du terrain » regroupant l'ensemble des parties prenantes sous l'égide du STIF.
- **Les Révoltés de la ligne J** ont souligné que ce sont les mêmes trains qui sont toujours supprimés ou retardés, pénalisant les usagers dans leur quotidien, notamment

par rapport à leur emploi. Pour l'association, un travail doit être également engagé en priorité sur l'information voyageurs et la propreté.

**Il a ainsi été proposé de lancer une démarche de co-construction (similaire à ce qui avait été fait dans le cadre de la refonte des grilles de desserte sur les lignes L2 et U) pour une refonte de la grille actuelle associant le STIF, SNCF Transilien et SNCF Réseau, les collectivités locales et les associations. Une première réunion sera organisée au cours du premier semestre de l'année 2016.**

Les présentations (et le compte rendu) du comité de ligne sont accessibles sur [stif.info](http://stif.info), rubrique « Relations Voyageurs/Comités de ligne ».

# Une relation quotidienne avec les associations d'usagers

La **ligne P** connaît depuis plusieurs mois de fortes tensions sur son parc matériel roulant de type Z2N et AGC, ce qui a conduit à des réductions de composition sur certains trains et des suppressions. Les élus locaux, les usagers et associations d'usagers ont été nombreux à interpeller la SNCF et le STIF sur la dégradation des circulations de transport.

Valérie PÉCRESSÉ a écrit à Guillaume PÉPY le 18 janvier dernier, en demandant « de prendre les mesures immédiates nécessaires pour permettre un retour à la normale de la bonne disponibilité du matériel roulant et assurer la qualité de service attendue sur la ligne P, conformément aux objectifs fixés par le contrat STIF/SNCF ».

La Directrice de la ligne P a, dans ce cadre, tenu une conférence de presse le 3 février dernier. Parmi les annonces :

- Le renforcement du parc AGC avec deux rames inox qui assurent un aller-retour Paris – Provins en pointe.
- Le renforcement des équipes de maintenance du technicentre de Noisy.
- Le parc Z2N a été augmenté sur l'axe Château-Thierry d'une rame de réserve

pour donner un peu plus de marge de manœuvre.

- Un travail a été engagé sur la programmation de la maintenance préventive pour réduire le nombre de rames immobilisées.



© Christophe Recoura / STIF

Stéphane BEAUDET, vice-président de la Région Île-de-France en charge des transports et vice-président du Conseil du STIF, a également rencontré Alain KRAKOVITCH le 8 février pour échanger sur la situation du matériel roulant et les perspectives d'amélioration de la ligne.

Un comité de ligne sur Paris Est sera organisé dans les prochaines semaines.

Sophie MOUGARD, Directrice générale du STIF, recevra l'Association des usagers des transports collectifs du Provinois (AUTCP) présidée par Mme Annick GALMICHE le 11 mars prochain, ainsi que l'Association des usagers de l'Ourcq (AOUT) présidé par M. Victor ÉTIENNE le 31 mars prochain.

Le STIF a, par ailleurs, échangé, dans le cadre d'une première prise de contact, avec le Comité de défense des usagers du train (CDIU) présidé par Mme PÉRARDEL le 10 février dernier.

## Les rencontres à venir

- Rencontre avec **SADUR** le 9 mars prochain pour un bilan de fonctionnement de la ligne D et un point d'avancement sur le Schéma Directeur de la ligne D.
- Rencontre avec le **COURB**, le **CARRRO** et l'**AUT Île-de-France** le 22 mars prochain pour faire un point sur le fonctionnement actuel de la ligne B Sud et les projets en cours dans le cadre du Schéma Directeur.
- Rencontre avec le **CADEB** le 6 avril prochain pour faire notamment un point annuel sur les pôles PDU de la Boucle de la Seine, les travaux sur les lignes A, L, J, les grands projets d'investissement.

# La nouvelle gare Rosa Parks

Après cinq ans de travaux, la gare Rosa Parks a été **mise en service le 13 décembre 2015** dans le cadre de la mise en place du nouveau service annuel et **inaugurée le 6 février 2016**.



© Valentine Pedoussat / SNCF.

La gare Rosa Parks, qui tire son nom d'une figure emblématique de la lutte des droits civiques et de l'égalité dans les transports, est située **au cœur d'un pôle d'échanges multimodal** via une correspondance avec le Tram 3 (Porte de Vincennes – Porte de la Chapelle), avec la ligne 7 du métro par les stations Corentin Cariou et Crimée à 600 mètres de la gare, avec le réseau bus qui a été restructuré (notamment les lignes 54, 60 et 239) et avec le futur prolongement du Tram 8 qui reliera la gare Rosa Parks à la Plaine Saint-Denis et au-delà vers Épinay et Villetaneuse.

Pour encourager **l'intermodalité avec les modes doux**, la gare est également dotée de :

- 2 stations Vélib' (60 places) ;
- 1 consigne à vélos sécurisée « Véligo » de 64 places ;
- 20 places de stationnement vélos en arceaux classiques.

La gare, située à la croisée des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, permet désormais de relier la gare Haussmann Saint-Lazare en 7 minutes au lieu des 25 à 30 minutes précédemment et place les stations Magenta et Gare du Nord à seulement 3 minutes, tissant ainsi **de nouveaux liens avec le centre de Paris et plus largement avec toute la métropole du Grand Paris**.

Aujourd'hui, un train toutes les 4 minutes en heures de pointe s'arrête en gare de Rosa Parks et un train toutes les 6 minutes en heures creuses. Dans le cadre de l'ouverture de la gare, des **développements d'offre sur la ligne E** ont été mis en service pour un coût global de 8 M€ financé par le STIF :

- L'arrêt de tous les trains de la ligne E à Rosa Parks.
- Un nouveau départ de Tournan à destination d'Haussmann Saint-Lazare tous les jours à 8h38.
- Un nouveau départ d'Haussmann Saint-Lazare à destination de Tournan à 19h28.
- Trois trains supplémentaires dans le sens Haussmann Saint-Lazare – Chelles Gournay tous les soirs à 17h32, 19h02 et 19h32.

Pour ce faire, **8 rames Francilien supplémentaires** sont venues compléter le parc existant de la ligne E afin d'assurer une meilleure desserte et améliorer les conditions de trajet.

La gare, conçue par les architectes Jean-Marie DUTHILLEUL, François BONNEFILLE, Étienne TRICAUD et Raphaël RICOTE dans un style contemporain, permet des **circulations très lisibles** en son sein, avec un large passage reliant le parvis sud au parvis nord et le quartier Macdonald. La gare est **intégralement accessible** avec la présence de deux escalators et de rampes pour rejoindre le large quai.

La création d'un passage piéton qui passe sous les voies a permis de gommer la coupure générée historiquement par la présence des voies ferrées et de créer des synergies entre les quartiers du Pont de Flandre, Michelet et Rosa Parks Macdonald. En désenclavant le secteur et en recréant cette liaison nord-sud, la gare et son passage piéton renforcent la **dynamique de renouvellement urbain et commercial amorcée par le projet « Paris Nord-Est »** qui concerne un vaste territoire de

200 hectares, entre la Porte de la Chapelle et La Villette. À terme, 15 000 habitants et 25 000 emplois supplémentaires sont attendus dans le nouveau quartier Rosa Parks Macdonald.

La réalisation de la gare Rosa Parks illustre ainsi un des objectifs prioritaires de la Région et du STIF, qui vise à **accompagner l'évolution des territoires franciliens en poursuivant le déploiement des infrastructures de transport**, pour favoriser le développement des zones d'emploi et le désenclavement des quartiers mal desservis. Le coût du projet est de 130 M€, financé à hauteur de 51,2 % par la Région Île-de-France, 25,7 % par la Ville de Paris, 22,7 % par l'État et 0,4 % par SNCF Réseau.

À l'occasion de l'inauguration de la gare le 6 février dernier, Manuel VALLS, Premier Ministre, a annoncé une contribution exceptionnelle de l'État de 500 M€ permettant de boucler le financement du **projet de prolongement de la ligne E à l'ouest**. La ligne E doit ainsi devenir à moyen terme un axe est-ouest structurant du Grand Paris : son prolongement vers l'ouest, jusqu'à La Défense et Nanterre en 2020 et jusqu'à Mantes-la-Jolie en 2022, permettra de doubler la longueur et la fréquentation de la ligne.



© Valentine Pedoussat / SNCF.

**stif** en ligne

STIF, 41 rue de Châteaudun, 75009 Paris.  
Tél. 01 47 53 28 00 • Fax 01 47 05 11 05

**Directrice de la publication** : Sophie Mougard, Directrice générale • **Réalisation** : Délégation aux Usagers, aux Relations Institutionnelles et Internationales • **Rédacteurs en chef** : Jean-Christophe Monnet, Hélène Lambert • **Conception et mise en page** : Republic • **Photo couverture** : © Christophe Recoura / STIF.